



Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs

Samedi 14 et dimanche 15 décembre 2024 | Asnières-sur-Seine (92)

Compte rendu

Nom et Prénom	Présent(e)	Donne pouvoir à
ALLORY Pierre-Jean	×	
BAUER Maud		<i>non représentée</i>
CAPPON John	×	
CORIAT Caroline	×	
CZEKAJ Christophe		<i>Sophie GERTOSIO-SERENA</i>
DELMOTTE Éric		<i>Sébastien PETER</i>
DELORME Laurie (<i>vice-présidente</i>)	×	
DUQUESNE Adrien (<i>trésorier</i>)	×	
GERTOSIO-SERENA Sophie	×	
HENNEQUIN Chantal	×	
LEBRET Loriane (<i>secrétaire générale</i>)	×	
LEMOINE Jean-Pierre	×	
LERICHE Inès	×	
MAISURADZE Nino	×	<i>à partir de 14h30</i>
MINAUD Émily (<i>membre du bureau</i>)		<i>Didier PASCAL</i>
MOUNIER EMERY Isabelle		<i>Loriane LEBRET</i>
MULLON Jean-Baptiste	×	
NOUHAUD Laurent		<i>Éloi RELANGE</i>
PASCAL Didier (<i>vice-président</i>)	×	
PENALVER Marion (<i>membre du bureau</i>)	×	
PETER Sébastien	×	
RELANGE Éloi (<i>président</i>)	×	
SEJALON Amélie		<i>Matthieu VIEIRA</i>
TERNAULT Mathieu	×	
VIEIRA Matthieu	×	

Première journée, samedi 14 décembre 2024

Le comité directeur commence à 14 : 05.

Éloi Relange accueille les participants pour ce premier comité directeur depuis les élections et salue son caractère paritaire, précisant qu'il accueille désormais un représentant des entraîneurs et une représentante des arbitres.

La Fédération comptait 76 148 licenciés en fin de saison 2023/2024, en hausse de 11,65 % par rapport à l'année précédente. Ce nouveau record d'adhérents témoigne de la dynamique de la discipline et celle des clubs qui sont les premiers prescripteurs des licences d'échecs. La saison en cours affiche une progression de 5 % par rapport à l'année précédente, la dynamique positive se poursuivant.

Ce comité directeur est dédié à la prospective et la stratégie. Éloi Relange invite les nouveaux élus à être force de proposition et à contribuer au développement des projets fédéraux. De nouvelles commissions seront élues pour faire vivre la Fédération.

La réunion sera également l'occasion d'aborder le projet sportif, document quadriennal qui s'impose à toutes les fédérations sportives et qui, par son caractère structurant, constitue un outil de pilotage du développement de la fédération par les clubs.

Deux médailles, d'argent et de bronze, ont été obtenues respectivement par Marc Llari et David Lacan-Rus aux championnats du monde des jeunes à Montesilvano en Italie. Deux médailles d'or ont été obtenues aux championnats d'Europe à Prague par Marco Materia et Thimothé Razafindratsima. Boris Kolodziejczyk a obtenu la médaille d'argent et Marc Llari et Sohan Belkaid ont obtenu une médaille de bronze. Enfin, deux médailles d'or ont été obtenues au championnat de l'UE par Han Nam Pham et Cyrielle Duchatel.

Le plan de performance fédéral (PPF) dont le point marquant est le stage d'été qui réunit une cinquantaine de jeunes autour des entraîneurs fédéraux a été un succès. La formation des entraîneurs connaît toujours beaucoup de succès et constitue un temps fort de rassemblement. Pour la première fois, un stage au CREPS de Vichy a été proposé aux joueurs adultes centré sur la mise en condition (mental, posture, sommeil, exercice sportif physique).

Éloi Relange tient à saluer les performances de Jules Moussard et Deimante Daulyte-Cornette qui ont remporté les championnats de France à l'Alpe d'Huez. Il souligne également 4 performances sportives individuelles :

- Mahel Boyer qui devient grand maître international et qui s'est révélé au championnat d'Europe rapide et blitz où il termine 4^e de Fischer Random ;
- Silvia Alexieva championne d'Europe des plus de 50 ans et vice-championne du monde des plus de 50 ans ;
- Andreea Navrotescu qui fait 9/9 au Mémorial Menchik Challengers de Londres ;
- Alireza Firouzja et Maxime Vachier-Lagrave qui terminent 1^{er} et 3^e du Grand Chess Tour.

Sur le plan institutionnel, Éloi Relange note qu'une rencontre avec l'Agence Nationale du Sport, qui finance la Fédération, est prévue début janvier. Un rendez-vous avec la Directrice des Sports sera également l'occasion d'aborder le sujet de la reconnaissance de haut niveau, proche d'aboutir. Avec le programme Class'Échecs, la Fédération a bénéficié d'une présence dans le programme national de formation 2024-2025 de l'Éducation Nationale. 600 personnes, inspecteurs, conseillers pédagogiques et référents mathématiques, ont participé à cette formation autour des échecs dans le but de diffuser la pratique des échecs auprès des professeurs. La FFE a accueilli le centenaire de la Fédération Internationale des Échecs avec un très bel événement organisé au château d'Asnières. Les relations institutionnelles sont solides et positives avec l'ensemble des partenaires.

Enfin, Éloi Relange se réjouit de la validation des premiers Certificat de Qualification Professionnelle animateurs d'Échecs. Sept profils sont d'ores et déjà prêts à passer en jury à l'OC'Sport.

INSTITUTIONNEL

1. Approbation du compte rendu du Comité Directeur des 22 et 23 juin 2024.

Loriane Lebreton rappelle que ce compte rendu était disponible sur le site fédéral, et en l'absence de remarques, le soumet au vote.

VOTE N°1

Il est proposé d'adopter le compte-rendu du Comité Directeur des 22 et 23 juin 2024.

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

2. Approbation du compte rendu du Comité Directeur du 16 novembre 2024.

Loriane Lebreton indique que ce compte rendu est celui du Comité Directeur qui s'est réuni immédiatement après l'élection fédérale pour élire le bureau.

VOTE N°2

Il est proposé d'adopter le compte-rendu du Comité Directeur du 16 novembre 2024.

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

3. Dates des prochaines Assemblées Générales 2025 et 2026.

Matthieu Vieira rappelle que le règlement intérieur prévoit que l'assemblée générale doit se tenir dans les 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, soit jusqu'au 30 avril. Il est depuis 7 ans habituel que cette AG ait lieu le samedi du championnat de France Jeunes. Cependant, la prochaine édition se déroulera la dernière semaine des vacances scolaires, du 27 avril au 3 mai 2025.

Deux solutions sont dès lors possibles pour le Comité Directeur :

- Convoquer l'assemblée générale le samedi 26 avril, soit la veille du début du championnat de France ;
- Rester sur la date habituelle et tenir l'assemblée générale le samedi 3 mai, soit avec 3 jours de retard par rapport aux dispositions du règlement intérieur.

Le bureau fédéral propose de privilégier la seconde solution qui permet une participation plus massive des clubs, car beaucoup de dirigeants ou de parents sont sur place ou font le déplacement pour la remise des prix, là où il est probable qu'il y ait peu de monde avant la veille du début du championnat.

Mathieu Ternault demande les risques juridiques d'une telle décision. Matthieu Vieira répond qu'ils lui semblent faibles, dans la mesure où il peut être démontré que c'est la date habituelle et que c'est le positionnement des vacances scolaires et du championnat de France Jeunes qui explique ce décalage. Il précise par ailleurs qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale en début de séance de valider rétroactivement cette dérogation au règlement intérieur.

VOTE N°3

Il est proposé de fixer au 3 mai 2025 la date de l'assemblée générale portant sur l'exercice financier 2024.

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Loriane Leuret suggère de voter également la date de l'Assemblée Générale 2026 au 25 avril, sachant que les Championnats de France jeunes se tiendront du 19 au 26 avril 2026.

VOTE N°4

Il est proposé de fixer au 25 avril 2026 la date de l'assemblée générale portant sur l'exercice financier 2025.

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

4. Dates des Comités Directeurs pour la saison 2025-2026.

VOTE N°5

Il est proposé de fixer les dates suivantes pour les comités directeurs de la saison 2025-2026 : 8 et 9 novembre 2025, 7 et 8 mars 2026, 13 et 14 juin 2026.

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Nino Maisuradze arrive à 14h30.

5. Calendrier 2025-2026.

Le calendrier est projeté.

Pierre-Jean Allory regrette que le calendrier des Interclubs Jeunes soit basé sur 7 dimanches, alors qu'en pratique ce sont des week-ends qui sont utilisés. Il suggère de limiter à 4 le nombre de dimanches et de rajouter 3 samedis en compensations, afin que soient clairement identifiés les week-ends sur lesquels il faut positionner les rencontres.

Matthieu Vieira confirme que ce sujet avait été identifié et déjà abordé lors du précédent mandat, car il s'avère que seule la ligue d'Île-de-France utilise ces 7 dimanches. Le bureau fédéral avait préconisé de cibler 5 dates sur les 7 en cas de regroupement, mais cette consigne ne s'est pas réellement mise en place.

Pierre-Jean Allory suggère dans ce cas d'ajouter deux samedis afin de mettre en évidence les week-ends à cibler. Laurie Delorme demande pourquoi il faudrait absolument réserver des samedis. Avoir plus de dimanches permet selon elle de rester souple au sein de chaque ligue : en fonction des régions, les mêmes samedis ne sont pas préconisés.

Pierre-Jean Allory explique que les groupes étant à cheval sur plusieurs régions entre des divisions différentes (telles que la N1J et la N2J), les week-ends choisis pour les regroupements ne sont pas les mêmes. Il est rejoint

par Matthieu Vieira qui a constaté la même problématique en Auvergne-Rhône-Alpes : des clubs se retrouvent ainsi à avoir une équipe jeunes 1 qui va jouer lors d'un premier week-end tandis que l'équipe jeunes 2 jouera 2 week-ends plus tard... Il appelle à prendre des consignes descendantes pour résoudre cette situation.

Sébastien Peter observe que le calendrier interclubs adultes est très resserré. Les joueurs sont sur sollicités jusque fin mars, pendant une période d'intempéries où il n'est pas nécessairement facile de rattraper une ronde décalée avant la ronde suivante. Il suggère de prévoir des dérogations permettant de rattraper la ronde après la ronde N+1.

Éloi Relange précise qu'un sondage a été réalisé il y a 3 ans concernant le calendrier qui a montré la difficulté à dégager un consensus. Il partage l'avis que des dérogations pourraient être mises en œuvre pour le rattrapage des rondes.

Matthieu Vieira ajoute que deux questions avaient été posées sur le début des interclubs en octobre. Très largement, les répondants s'étaient prononcés pour maintenir un début en octobre et ne pas étaler le calendrier jusqu'aux beaux jours.

Jean-Baptiste Mullon a le sentiment que les questions du sondage étaient orientées. Il est pour sa part convaincu qu'un démarrage en septembre ne pourrait être que bénéfique pour organiser au mieux la saison et gagner des licencié(e)s.

Chantal Hennequin est favorable à laisser le calendrier libre en mai et juin, soulignant que beaucoup de clubs organisent des tournois rapides à cette période de l'année.

Didier Pascal souligne qu'il faut acter une méthode de travail pour un problème qui se pose depuis 4 ans, afin que cela ne soit pas oublié au prochain Comité Directeur : il suggère un groupe de travail, quitte à refaire un sondage auprès des clubs mais aussi auprès des joueurs. Il déplore un débat stérile sur un sujet qui existe « depuis la nuit des temps ». Mobiliser 4-5 personnes avec Jordi Lopez pour travailler sur le sujet avec le retour des joueurs et des clubs serait intéressant.

Sébastien Peter propose de constituer un groupe de travail sur le sujet. Composé de 4 à 5 personnes, sa première tâche sera de faire remonter toutes les problématiques et d'organiser un sondage pour disposer non seulement de l'avis des clubs mais également de celui des joueurs.

Éloi Relange accueille favorablement la proposition et prend note de la volonté de Pierre-Jean Allory et de Matthieu Vieira d'y participer. Il propose de voter le calendrier en reportant la ronde 1 des N1 jeunes et N2 jeunes du 23 novembre 2025 au 30 novembre 2025.

VOTE N°6

Il est proposé d'approuver le calendrier 2025-2026 ainsi amendé.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

6. Reconnaissance Haut Niveau.

Éloi Relange rappelle qu'après avoir obtenu la délégation du Ministère des Sports, la Fédération s'est désormais engagée dans une démarche visant à obtenir la reconnaissance comme discipline de haut niveau (RHN).

Didier Pascal indique que les trois agréments administratifs seront à obtenir ou renouveler dans les prochaines semaines.

L'agrément sport, pour lequel un dossier de renouvellement a été déposé au mois de mai pour les huit prochaines années. Un retour positif a été fait par le ministère avec quelques points de vigilance relatifs à

l'amélioration du dispositif de contrôle d'honorabilité et la fourniture d'un rapport annuel du fonctionnement du comité éthique. L'agrément devrait être renouvelé avant la fin de l'année 2024.

Le dossier de reconnaissance du haut niveau, qui a été déposé mi-novembre, a été instruit par l'ANS qui a rendu un avis positif qui devrait être suivi par le ministère. La Reconnaissance du haut Niveau (RHN) est délivrée pour la période 2025-2028, et un décret devrait paraître avant la fin décembre 2024.

Enfin, s'agissant de la délégation Sport, les incertitudes politiques ont reporté la préparation du dossier en 2025. La nouvelle délégation, qui fera l'objet d'une publication par arrêté ministériel, devrait intervenir en décembre 2025. Le dossier devrait être préparé sur le premier semestre 2025 sur la base d'une instruction ministérielle.

Éloi Relange observe que la reconnaissance de haut niveau a un impact pour les joueurs et joueuses : une douzaine de joueurs pourront être inscrits sur les listes ministérielles de sportifs de haut niveau et bénéficier à ce titre de facilités telles que des aides exceptionnelles pour leurs entraînements et la possibilité de bénéficier d'horaires aménagés sport-études. Les associations sportives qui les ont comme licenciés peuvent en outre bénéficier d'aides départementales ou régionales. Les listes collectives sont les plus faciles à obtenir et seront privilégiées. Le plan de performance fédéral, qui sera validé par l'ANS et le ministère des sports, définira les critères pour figurer sur les listes. Potentiellement, cette reconnaissance permet également d'obtenir l'ouverture d'un poste de Directeur Technique National. La demande sera portée auprès du ministère la semaine suivante.

Matthieu Vieira ajoute que la loi prévoit 2 représentants au sein du Comité Directeur – un homme et une femme – élus par un comité des athlètes de haut niveau lui-même élu par l'ensemble des sportifs de haut niveau. Ils seront également membres de droit du bureau fédéral. L'élection sera organisée en 2028 à l'occasion de la nouvelle mandature.

Jean-Baptiste Mullon demande quelle sera la politique de la fédération pour encourager les jeunes à accéder à la liste.

Didier Pascal indique qu'il existe différents types de listes secondaires, l'intention du ministère étant d'en réduire le nombre ou d'en déléguer un certain nombre aux régions. Les listes sont définies par arrêté ministériel, sur proposition de la fédération. Les performances sportives sont systématiquement examinées.

Éloi Relange ajoute qu'un dernier avantage de la reconnaissance de haut niveau réside dans la possibilité pour la Fédération d'obtenir des financements du ministère et de l'Agence après la signature du contrat de performance fédéral.

7. Renouvellement Agrément/Délégation.

Jean-Baptiste Mullon insiste sur l'importance qu'accorde le ministère à ce que la fédération renforce son dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Les dossiers de renouvellement sont suivis par Richard Ozwald et Didier Pascal.

FINANCES

1. Point d'étape sur l'exercice financier en cours.

Adrien Duquesne rappelle que la fin d'année est un moment important de l'exercice financier dans la mesure où elle concentre un grand nombre d'événements importants, tels que les Olympiades en Hongrie, les championnats du monde jeunes en Italie ou au Brésil ou le séminaire des entraîneurs à Asnières en octobre.

Le renouvellement de la mandature ayant eu lieu il y a moins d'un mois, la transmission des informations et des accès aux comptes en banque au nouveau trésorier est en cours. En effet, le service administratif des associations de la Préfecture, qui doit acter le changement de trésorier, accuse un retard important. L'actualisation des dirigeants de la Fédération n'a par conséquent pas pu être délivrée à la banque.



Un rétroplanning a été défini avec le cabinet comptable en vue de la présentation des comptes 2024 au Comité Directeur du mois de mars 2025 et à l'Assemblée Générale du mois de mai 2025. Les comptes seront arrêtés au plus tard le 31 janvier 2025, ce qui permettra au CAC de les certifier le 14 février 2025.

Adrien Duquesne attire l'attention du Comité Directeur sur les dettes accumulées par certains clubs s'agissant des cotisations et des licences. À date, le montant total des dettes des clubs s'élève à 37 000 euros. 7 clubs présentent une dette d'un montant supérieur à 250 euros. Un club affiche à lui seul une dette de 2 564 euros. Dans un souci d'équité, Adrien Duquesne propose de procéder à une relance et de procéder à des actions en cas de manquement.

Didier Pascal précise que 391 clubs affichent une dette, cette dernière étant la plupart du temps limitée à quelques euros. Une cinquantaine de clubs enregistrent des dettes de plus de 100 euros qu'ils n'ont pas réglées malgré les relances. La décision a été prise d'adresser un courrier de relance aux clubs qui ont des dettes supérieures à 250 euros.

Jean-Pierre Lemoine s'étonne que des licences aient été délivrées à des clubs qui affichaient des dettes. Didier Pascal explique que certains clubs commandent toutes les licences en une fois et ensuite ne s'acquittent pas de leur paiement. Pour les clubs qui affichent des dettes de quelques euros, un mailing classique de relance sera adressé. En effet, à eux seuls une dizaine de clubs cumulent 40 % de la dette totale.

Éloi Relange cède la présidence de la séance à Didier Pascal et quitte la salle pour le point relatif à la reconduction de la rémunération du président.

2. Reconduction de la rémunération du président.

Adrien Duquesne indique que le Code du Sport dispose que les instances dirigeantes doivent se prononcer dans un délai de deux mois à compter de l'élection du président sur les montants des indemnités allouées au titre de l'exercice de ses fonctions.

Il rappelle que la rémunération actuelle du Président a été fixée sous le précédent mandat par rapport à la convention collective nationale du sport, en s'alignant sur le minimum du groupe 8, applicable aux cadres dirigeants et directeurs généraux. Au 1^{er} janvier 2024, ce montant minimum était de 45 911 euros bruts annuels.

Il est proposé de reconduire la même rémunération pour le nouveau mandat.

VOTE N°7

Il est proposé d'approuver le principe de la rémunération du Président en application de l'article 8.8 des statuts fédéraux, et de fixer le montant de cette rémunération au salaire minimum du groupe 8 de la convention collective nationale du sport.

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

Éloi Relange regagne la salle et reprend la présidence de la séance.

FORMATIONS / LABELS

1. Point d'information général sur la formation : INF, Qualiopi, CQP.

Didier Pascal indique que le processus de création d'un titre professionnel (CQP) arrive à terme avec son prochain enregistrement au RNCP (répertoire nationale des certificats professionnels). L'OC Sport et la CPNEF

Sport ont validé le référentiel du CQP et le règlement de la formation. La fédération devient délégataire pour gérer ce CQP. Une première cohorte de 7 participants suit le processus d'obtention du CQP animateur d'échecs via la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). Après un appel à candidatures, 80 candidats se sont positionnés pour obtenir le CQP via la VAE dont 7 seulement justifiaient de l'ensemble des prérequis. Ils seront présentés en jury plénier le 17 décembre et devraient, normalement, tous obtenir le CQP animateur d'échecs. Une remise officielle des diplômes sera organisée aux championnats de France à Vichy.

La deuxième cohorte d'obtention du diplôme selon le format classique de 162 heures de formation et de 100 heures de stage débutera fin janvier pour s'achever en juin 2025. Un appel à candidatures sera prochainement passé dans le but de sélectionner une quinzaine de candidats. D'autres sessions de VAE seront organisées en 2025 afin de répondre à une demande forte.

Jean-Baptiste Mullon s'inquiète de la capacité de la Fédération à répondre à la demande. En effet, il ne sera prochainement plus possible d'enseigner contre rémunération sans titre professionnel. Didier Pascal anticipe que 350 à 500 licenciés seront intéressés à passer le CQP. Il est envisagé de former progressivement des cohortes d'une centaine de licenciés par an, ce qui a un coût. La priorité sera donnée aux salariés des clubs. Le coût total de la formation est de 2 400 euros entièrement finançables via le CPF ou les dispositifs de formation des employeurs.

Par ailleurs, Didier Pascal revient sur la bascule de l'ensemble des formations sur DigiForma qui permet d'automatiser le processus administratif et d'opérer un suivi qualité des formations via des évaluations à chaud et à froid.

Les territoires, notamment les ligues, doivent s'investir dans le financement des formations des professionnels et des bénévoles, car l'argent de la formation professionnelle est de plus en plus décentralisé au niveau des régions, et pour les bénévoles, le fond FDVA1 est spécifiquement dédié à la formation et il est piloté en autonomie par chaque DRAJES (région). La campagne du FDVA est annoncée pour mi-janvier 2025. Didier PASCAL prévoit une visio-conférence avec les ligues pour les sensibiliser à ce sujet et voir avec elles comment les aider.

La séance est interrompue de 16h à 16h25.

DÉVELOPPEMENT

1. Class'Échecs / MATOUPION / PNF.

Éloi Relange rappelle que deux tiers des licenciés ont moins de 20 ans. En 2022, Jean-Michel Blanquer a impulsé la mise en œuvre du programme Class'Échecs afin d'encourager la pratique des échecs sur le temps scolaire dans les écoles. À date, plus de 2 000 kits ont été expédiés et 6 800 professeurs se sont inscrits au programme, soit environ 100 000 élèves initiés dans le cadre de ce programme en sus des initiatives isolées. Au mois de septembre, 156 nouvelles écoles se sont inscrites. Le cap fixé est d'arriver à 5 000 écoles équipées d'ici fin 2025. Pour l'atteindre, le pôle Développement va devoir identifier des actions permettant d'embarquer plus de professeurs et d'écoles dans le dispositif.

Trois Fédérations sportives, dont les Échecs, ont fait partie du programme national de formation 2024 des enseignants du premier et du second degré. 600 inscrits sont recensés sur le site Magister, le site de formation continue du ministère de l'Éducation Nationale. 25 référents fédéraux académiques vont être désignés pour travailler en binôme avec les personnels de l'Éducation Nationale : inspecteurs, conseillers ou référents mathématiques. Une attention particulière sera portée au développement du programme dans les classes ULIS.

Sébastien Peter précise être référent fédéral sur l'académie de Strasbourg et professeur de mathématiques. À ce titre, il est très attentif à ce que des liens se créent entre les clubs et les écoles. Il souligne également sa volonté de développer les échecs dans le secondaire. Il a assisté aux deux premiers webinaires et relaie

l'enthousiasme des enseignants pour les échecs à l'école, qui prouve qu'il y a une véritable carte à jouer pour la Fédération et son développement.

Éloi Relange souligne la volonté de la Fédération d'adapter les supports au collège et à l'enseignement des mathématiques.

Sébastien Peter observe que des passerelles pourraient être créées avec les clubs maths. Ces derniers étant animés de façon bénévole, il serait intéressant que la fédération puisse proposer des ressources.

Éloi Relange observe que la stratégie des points de contact permet de renforcer les passerelles avec les clubs. Dès lors que le parent voit son enfant jouer aux échecs dans trois endroits différents, il est convaincu de l'intérêt de l'inscrire dans un club. Matoupion est une extension digitale de Class'Échecs sur le modèle de Mathador. L'application n'a pas de chat et est sécurisée. Elle sera mise en production en mars 2025 et a bénéficié d'une subvention de 80 000 € de l'Agence Nationale du Sport pour la digitalisation des Fédérations. À ce titre, Eloi Relange remercie la commission numérique qui s'est beaucoup investie sur le sujet. À long terme, il est prévu que tout le spectre scolaire entre dans le périmètre.

Didier Pascal rappelle que les échecs sont éligibles aux sections sportives et scolaires (3S) dans les collèges. Les départements ont des lignes budgétaires pour financer les intervenants extérieurs. Pour l'heure, seules 5 sections sont ouvertes. Les clubs peuvent d'ores et déjà se rapprocher des collèges sachant que les dossiers sont à déposer en septembre.

2. Service aux villes — Salon des Maires.

Éloi Relange évoque les sujets santé, social, handicap avec des programmes comme Tour d'Avenir ou La Place Aux Échecs qui consiste à organiser des animations en cœur de ville, soulignant que la Fédération a développé une offre complète à destination des collectivités. Elle disposait d'un stand au Salon des Maires, ce qui lui a permis de se faire connaître auprès de 25 petites et moyennes collectivités. Des rencontres ont été organisées avec l'UNSS, l'USEP, l'ANS et le CNOSF afin de renforcer les liens avec le mouvement sportif. L'axe de développement retenu vis-à-vis des collectivités est « devenez une ville Échecs » avec un ciblage des directions chargées du mobilier urbain et la mise en évidence de toutes les actions qui peuvent être déployées au sein des collectivités en lien avec les clubs. L'objectif est d'être plus proactifs vis-à-vis des villes en faisant mieux connaître la gamme des services.

3. RSE.

Ce point est reporté au dimanche.

4. Tour d'Avenir.

Ce point a été évoqué dans le cadre du point 2.

5. Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ).

Éloi Relange observe qu'un partenariat a été mis en place avec la DPJJ en direction des jeunes incarcérés en centres ouverts ou fermés. La Fédération accompagne la DPJJ dans sa programmation d'animation, notamment à travers l'action « Parcours du Goût » où les clubs sont invités à proposer un stand Échecs. En outre, les 11 directions régionales de la DPJJ ont été équipées de mallettes échecs. Les clubs vont être sollicités pour intervenir dans les centres.

6. Cités Éducatives.

John Cappon explique que le dispositif est mis en place dans un grand nombre de villes avec l'objectif de servir des activités pour améliorer les apprentissages à l'école. À Tourcoing, le projet a été lancé il y a quatre ans dans les quartiers prioritaires de la ville et a bénéficié d'une subvention de 18 000 euros la première année. Il s'agissait par le biais des échecs d'améliorer les apprentissages des élèves de GS et de CP dans plusieurs écoles. L'année suivante, le projet a pris de l'ampleur avec un doublement de la subvention. Il se déploie aujourd'hui dans 16 écoles, 2 collèges et 1 lycée et touche 4 000 élèves pour un montant total de subvention de 75 000 euros. John Cappon propose d'organiser une visioconférence en septembre pour encourager les clubs à se lancer dans ce dispositif. En trois ans, le club de Tourcoing est devenu l'un des 25 clubs les plus importants en nombre de joueurs et compte 300 licenciés de moins de 10 ans. Il emploie 2 CDI et 8 auto-entrepreneurs. Les Cités Éducatives constituent un axe de développement important avec un rendez-vous réunissant l'ensemble des Cités Éducatives de France le 21 janvier à Issy-les-Moulineaux. Si 25 clubs se lançaient dans ce dispositif la somme des subventions perçues pourrait atteindre de 400 000 à 1 million d'euros.

Didier Pascal insiste sur le fait que le dispositif nécessite une mobilisation administrative (dépôt de dossier, suivi, bilan) importante du club, lequel doit avoir des QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) sur son territoire. Seuls les clubs structurés et ayant une taille critique suffisante sont concernés. Une séance d'accompagnement sera proposée aux clubs intéressés et un référent « Cités Éducatives » pourra aider à la constitution des dossiers.

Laurie Delorme observe que l'État met beaucoup de moyens pour accompagner les associations dans la mise en œuvre de ce dispositif et considère qu'il ne faut pas décourager les associations de petite taille. De son point de vue, le rôle de la Fédération est de faire connaître le dispositif mais pas de lancer un plan national d'accompagnement.

Didier Pascal partage cette analyse, soulignant que l'objectif de la visioconférence est de faire connaître le dispositif et de partager des expériences. Il insiste sur le fait que les clubs doivent pouvoir mobiliser des animateurs pour intervenir dans les écoles.

Éloi Relange partage l'avis que la FFE doit donner l'impulsion, c'est-à-dire lancer l'initiative pour trouver les porteurs de projets locaux qui planteront durablement les échecs.

7. Services aux territoires.

Éloi Relange explique que Jean-Baptiste Mullon et Jean-Pierre Lemoine vont constituer des réseaux territoriaux basés sur les projets de développement.

HAUT NIVEAU

1. Bilan de la saison sportive internationale.

Jean-Baptiste Mullon souligne les résultats exceptionnels de la France en 2024 avec beaucoup de médailles remportées dans de nombreuses catégories. Malheureusement, lors des olympiades, l'équipe féminine dont les débuts étaient prometteurs a subi un krach à la ronde 8 contre le Kazakhstan et s'est ensuite effondrée. Un réel travail doit être engagé au niveau du staff sur le repérage des points à travailler pour améliorer les performances avec notamment la réalisation par les entraîneurs de comptes-rendus formels à l'issue des compétitions. La recherche de performance doit progresser. La stabilisation du staff d'entraîneurs constitue un premier point positif avec des habitudes d'échanges via une plateforme de suivi pédagogique qui se mettent en place.

Éloi Relange observe que la formation des capitaines et des sélectionneurs à la performance mentale constitue la partie manquante du dispositif. Un rendez-vous avec un spécialiste de la performance référent à l'ANS est programmé en janvier, qui devrait permettre un meilleur accompagnement des équipes adultes.

2. CREPS de Vichy : retour du premier stage des équipes de France.

Jean-Baptiste Mullon indique que le stage a eu lieu en septembre, juste avant les Olympiades. Les journées ont été organisées autour d'actions ayant un bénéfice immédiat pour les Olympiades avec notamment un travail important sur la relaxation. L'équipe féminine a été très attentive aux conseils donnés. L'objectif est de bâtir un plan sur plusieurs années avec des stages réguliers.

Éloi Relange souligne l'implication de Maxime Vachier-Lagrave dans l'accompagnement des équipes, avec une aura et des témoignages fréquents qui renforcent l'impact des recommandations des intervenants du CREPS.

Jean-Baptiste Mullon souligne également le rôle de Marc'Andria Maurizzi.

Nino Maisuradze observe que beaucoup d'équipes étrangères bénéficient d'un suivi sur l'année.

Jean-Baptiste Mullon observe que cela nécessite des moyens que la FFE n'a pas encore. Souvent, la progression des joueurs de haut niveau est freinée par les obligations professionnelles des joueurs.

3. Point d'étape sur la régionalisation du Plan de Performance Jeunes.

Éloi Relange rappelle que 70 jeunes sont encadrés depuis 2 ans par le pool d'entraîneurs et Quentin Loiseau avec l'ambition de donner des méthodes aux ligues pour la gestion du haut niveau.

Jean-Baptiste Mullon indique que la régionalisation du plan national de performance passe par l'identification de référents au niveau des ligues. Il s'agit de donner aux ligues volontaires des pistes pour amener leurs jeunes aux portes de l'équipe de France, à savoir organiser la détection et partager le contenu technique du plan national.

Sébastien Peter demande s'il est prévu un déploiement au niveau départemental. Jean-Baptiste Mullon ne l'exclut pas. Le référent est l'intermédiaire entre les clubs et le plan de performance. Il suggère le suivi des profils, transmet les connaissances renseignées dans le plan de performance et organise les stages de détection avec un entraîneur fédéral.

Didier Pascal précise que les ligues ont été ciblées dans la mesure où le financement des stages de haut niveau relève des Régions, en lien avec la RHN et les listes espoirs régionales qui existent assez souvent.

Éloi Relange partage l'avis que la ligue est le meilleur échelon pour échanger, soulignant que l'échelon départemental est assez peu en relation avec le national.

4. Projet Sportif Fédéral.

Laurie Delorme précise que le document a été rédigé avec l'aide d'OLBIA, un cabinet de conseil spécialisé dans le domaine du sport. Il devra être soumis à l'Agence Nationale du Sport. À la relecture et en comparaison des projets d'autres Fédérations, il est apparu que certaines opportunités et thématiques telles que jeunesse, haut niveau ou nouveaux pratiquants ne ressortaient pas suffisamment. Il est proposé de restructurer le rapport en 6 axes avec notamment un axe sur la performance et un axe sur les nouveaux publics.

Éloi Relange précise que cette nouvelle segmentation va être proposée au cabinet. La nouvelle proposition de rédaction sera adressée aux membres du Comité Directeur pour recueillir leurs remarques avant validation.

COMPÉTITIONS

1. Demande de dérogation de l'open de Dieppe.

Loriane Lebreton indique que l'Échiquier dieppois organise son 21^e festival du 22 au 30 août 2025, ce qui coïncide avec les dates du Championnat de France adultes du 16 au 24 août 2025. Il sollicite par conséquent une dérogation du Comité Directeur pour l'organisation de son festival.

Éloi Relange rappelle qu'à l'exception d'une demande parvenue extrêmement tardivement toutes les demandes de dérogation ont été honorées jusqu'à présent. Il est par conséquent proposé de ne plus sanctuariser le Championnat de France pendant une période de 2 à 3 ans et de faire un bilan à l'issue de cette période. Jean-Baptiste Mullon accueille favorablement cette proposition.

Matthieu Vieira propose de voter la suppression de l'article 1 R.03 qui dispose qu'il est « interdit d'organiser des tournois homologués FFE pendant le Championnat de France » et que « les demandes de dérogation éventuelles devront être adressées au Comité Directeur Fédéral ». Dans ce cas, il ne sera pas nécessaire de voter la demande de dérogation de l'échiquier dieppois.

VOTE N°8

Il est proposé de supprimer le 3e paragraphe de l'article 1 du règlement R.03 relatif à l'interdiction d'organiser, sauf dérogation, un tournoi pendant le Championnat de France.

Pour :	20	
Contre :	4	<i>Laurie Delorme, Chantal Hennequin, Nino Maisuradze, Matthieu Vieira</i>
Abstention :	0	

2. Championnats de France Jeunes 2025.

Loriane Lebreton indique que le bureau fédéral a accepté la candidature de Vichy pour l'organisation du Championnat de France Jeunes du 27 avril au 4 mai 2025.

VOTE N°9

Il est proposé de valider l'organisation des Championnats de France Jeunes 2025 du 27 avril au 4 mai 2025 à Vichy.

Pour :	24	
Contre :	0	
Abstention :	0	

3. Championnats de France Toutes Catégories 2025.

Loriane Lebreton indique que le bureau fédéral a accepté la candidature de Vichy pour l'organisation du Championnat de France Toutes Catégories du 16 au 24 août 2024.

VOTE N°10

Il est proposé de valider l'organisation des Championnats de France Toutes Catégories 2025 du 16 au 24 août 2025 à Vichy.

Pour :	24	
Contre :	0	
Abstention :	0	



4. Championnats de France Rapide et Blitz 2025.

Éloi Relange indique que l'Île-de-France a toujours été favorisée, la compétition se déroulant sur deux jours. En 2024, la manifestation a été organisée par le club de Saint-Maur qui a fait preuve d'une organisation sans faille. Le club de Bois-Colombes qui s'était porté candidat en 2024 a salué la performance de Saint-Maur et n'a pas renouvelé sa candidature. Il est donc proposé de reconduire la candidature de Saint-Maur les 14 et 15 juin 2025.

Adrien Duquesne salue l'organisation et le travail de l'équipe d'arbitrage, avec un effort d'anticipation notable qui a largement contribué au succès de la manifestation.

VOTE N°11

Il est proposé de confier l'organisation des Championnats de France Rapide et Blitz 2025 les 14 et 15 juin au club d'Échecs de St Maur.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

1. Cellule de Signalement et de Prévention des Violences.

Jean-Baptiste Mullon explique que la cellule, composée de 6 membres, est scindée en deux avec une partie chargée de traiter les signalements et l'autre de mener des actions de prévention. La décision a été prise de ne pas procéder à un appel à candidatures mais de solliciter des personnes compétentes sur ces deux sujets.

Jean-Baptiste Mullon traite actuellement les signalements avec Marion Penalver. La cellule sera notamment chargée de travailler sur la refonte du règlement disciplinaire, qui est un chantier urgent.

La composition de la Cellule de Signalement et de Prévention des Violences est donc proposée ainsi :

- Pascal Aubry
- Elena Destic
- Jean-Baptiste Mullon
- Marion Penalver

Jean-Baptiste Mullon insiste sur le fait qu'il est envisagé de recruter deux autres membres experts en dehors de la Fédération, ce qui prend un peu de temps. Par ailleurs, il précise que Marion Penalver devient référente VSS.

VOTE N°12

Il est proposé d'approuver la composition de la Cellule de Signalement et de Prévention des Violences.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

2. Refus de prise de licence à titre conservatoire.

Jean-Baptiste Mullon relaie l'alerte du CDJE de Gironde qui concerne un animateur accusé de harcèlement et de propos déplacés visant des mineurs. Il a été signalé par les parents via la plateforme Pharos. Cette personne n'est plus licenciée. Il a été demandé au bureau de statuer sur une interdiction de prise de licence à titre conservatoire en attendant de plus amples investigations.

VOTE N°13

Approuvez-vous la décision du bureau de l'interdiction de prise de licence à titre conservatoire pour le membre concerné, jusqu'à l'obtention de nouvelles informations dont il a fait l'objet ?

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Jean-Baptiste Mullon indique qu'un autre cas concerne un licencié mis en examen et incarcéré pour agression sur un enfant et un adolescent. L'alerte est venue de la fédération de GO. Il n'avait fait l'objet d'aucun signalement par ailleurs. Il est demandé de voter la suspension de sa licence à titre conservatoire.

VOTE N°14

Approuvez-vous la décision du bureau de la suspension de licence à titre conservatoire pour le membre concerné ?

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

3. Point sur le contrôle d'honorabilité.

Éloi Relange explique que le Système d'Information Honorabilité est une plateforme de contrôle mise en place par le ministère des sports il y a deux ans. Elle croise de nombreux fichiers et est beaucoup plus efficace qu'un casier judiciaire. Toute personne qui encadre des mineurs (entraîneurs, arbitres, animateurs...) doit se déclarer sur cette plateforme. Un travail a été opéré par Matthieu Vieira récemment afin de systématiser les inscriptions sur la plateforme. Matthieu Vieira précise que la plateforme croise le fichier B2, le fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes et le fichier des cadres interdits, c'est-à-dire des personnes qui n'ont pas fait l'objet d'une condamnation mais d'un arrêté administratif leur interdisant d'exercer des fonctions prévues par le Code du sport. Deux personnes par Fédération bénéficient de l'accréditation pour renseigner la plateforme. Les alertes sont traitées par le ministère qui se charge d'informer la Fédération. Les erreurs de fichiers remontent directement. Sur 800 dossiers refusés, deux problèmes principaux ont été identifiés : l'un concernant les outre-mers et l'autre concernant la mention des arrondissements de naissance pour Paris, Lyon et Marseille. Un mailing a été adressé aux personnes concernées afin de leur demander de mettre à jour les données, ce qui a permis de réduire à 240 le nombre de dossiers en erreur. Ces derniers font l'objet d'un traitement individuel. Des visioconférences ont été organisées pour aider les clubs à s'approprier le dispositif. À la date du comité directeur, sur 1 724 arbitres titrés et licenciés, 721 n'avaient pas saisi leurs informations d'honorabilité. Le nombre est un peu plus important pour les entraîneurs-animateurs. Un mailing général va être diffusé invitant toutes les personnes à saisir les informations (date et lieu de naissance) et les informant que les titres seront suspendus au 1^{er} janvier tant que les informations ne seront pas saisies. Ce contrôle d'honorabilité est réellement efficace et a permis notamment de détecter des licenciés diplômés visés par une interdiction d'exercer. Eloi Relange rappelle qu'il s'agit en outre d'une obligation légale.

La séance est suspendue à 18 h 50.

Seconde journée, dimanche 15 décembre 2024

Nom et Prénom	Présent(e)	Donne pouvoir à
ALLORY Pierre-Jean	×	
BAUER Maud		<i>Non représentée</i>
CAPPON John	×	
CORIAT Caroline	×	
CZEKAJ Christophe		<i>Loriane LEBRET</i>
DELMOTTE Éric		<i>Sébastien PETER</i>
DELORME Laurie (<i>vice-présidente</i>)	×	
DUQUESNE Adrien (<i>trésorier</i>)	×	
GERTOSIO-SERENA Sophie		<i>John CAPPON</i>
HENNEQUIN Chantal	×	
LEBRET Loriane (<i>secrétaire générale</i>)	×	
LEMOINE Jean-Pierre	×	
LERICHE Inès	×	
MAISURADZE Nino	×	
MINAUD Émily (<i>membre du bureau</i>)	×	
MOUNIER EMERY Isabelle	×	
MULLON Jean-Baptiste	×	
NOUHAUD Laurent		<i>Éloi RELANGE</i>
PASCAL Didier (<i>vice-président</i>)	×	
PENALVER Marion (<i>membre du bureau</i>)	×	
PETER Sébastien	×	
RELANGE Éloi (<i>président</i>)	×	
SEJALON Amélie		<i>Matthieu Vieira</i>
TERNAULT Mathieu	×	
VIEIRA Matthieu (<i>membre du bureau</i>)	×	

La séance reprend à 9h15.

DIRECTIONS / COMMISSIONS

1. Composition des commissions statutaires.

Comité d'Éthique

Éloi Relange propose de commencer par le comité le plus important : le comité d'éthique. Il est élu pour 2 ans puis sera renouvelé pour 4 ans. Il doit vérifier la bonne gouvernance, les questions de conflits d'intérêts et peut être saisi en cas de dysfonctionnement. Il a un contact direct avec le Ministère des Sports. C'est l'organe supérieur des Fédérations Sportives.

9 candidats se sont proposés à l'issue d'un appel à candidatures. Un vote à bulletins secrets est organisé pour désigner les 5 membres du Comité d'éthique. Le Comité Directeur vote ensuite pour le président du comité parmi ces 5 membres.

Les candidatures sont examinées par ordre alphabétique.

Sont élu(e)s : Claire Gobert avec 24 voix, Éric Le Rol avec 24 voix, Manon Lefas avec 24 voix, Yves Marek avec 23 voix et Alexandre Zienkiewicz avec 20 voix.

Éloi Relange propose de reconduire Yves Marek à la présidence du comité d'éthique.

VOTE N°15

Il est proposé de nommer Yves Marek à la présidence du comité d'éthique.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Commission Technique

Loriane Lebreton donne lecture de la note du Directeur Technique Fédéral Jordi Lopez. Dans le cadre de la composition de la nouvelle commission technique, il a considéré que pour éviter tout conflit d'intérêts, un président d'organe déconcentré ou un directeur technique d'une ligue régionale ne peut siéger à la CT. En application de ce critère, il convient de procéder au remplacement de Bruno Adeline, Dominique Gaude, Benoit Noyelles, ainsi que Stéphane Renard par manque de disponibilité. Il est proposé à l'approbation du Comité Directeur les candidatures de Huong Beley, Gérard Hernandez, Anémone Kulczak et Laetitia Schildknecht.

La composition de la Commission Technique proposée est donc la suivante :

- Jean-Christophe Carpentier, président
- Éloi Relange, membre de droit
- Jordi Lopez, membre de droit
- Huong Beley
- Khaled Benaddou
- Gérard Hernandez
- Anémone Kulczak
- Alain Lucazeau
- Laëtitia Schildknecht
- Denis Regaud
- Sylvain Rivier



VOTE N°16

Il est proposé d'adopter la composition de la Commission Technique proposée par le Directeur Technique National.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Direction Nationale de l'Arbitrage

Loriane Lebret précise qu'il revient au Président de la FFE de nommer le Directeur National de l'Arbitrage, à savoir Guillaume Gerandi.

Ce dernier a proposé la composition suivante :

- Lucie Argenté, DNA adjointe
- Jocelyn Azzegag, Direction de la Communication
- Julien Clarebout, Direction des Règlements
- Christo Dimitrov, Direction de l'Éducation
- Stéphane Gobert, Direction des Titres
- Adina-Maria Hamdouchi, Conseillère DNA
- Chantal Hennequin, Conseillère DNA
- Sammy Plat, Direction du Numérique
- Sylvain Wlassevitch, Conseiller DNA

Le Directeur National, Guillaume Gerandi, présentera le programme de la DNA lors du prochain Comité Directeur.

VOTE N°17

Il est proposé d'approuver la composition de la DNA.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Instructeurs Fédéraux

Concernant le volet disciplinaire, Matthieu Vieira explique que les instructeurs fédéraux sont chargés d'enquêter en cas de plainte devant la Commission Fédérale de Discipline. Il fait savoir que Virgile Chanel s'est proposé pour un nouveau mandat, dont l'expertise a été et sera encore précieuse. Éric Le Rol, ancien trésorier et ayant réalisé beaucoup d'enquêtes internes au cours de sa carrière professionnelle, s'est également porté volontaire.

VOTE N°18

Il est proposé de nommer Virgile Chanel et Éric Le Rol comme instructeurs fédéraux.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Commission Fédérale de Discipline

Matthieu Vieira explique que la Commission Fédérale de Discipline est une commission de première instance. Il informe que Rémi Helfer souhaite continuer à la présider et a souligné l'indépendance dont il a bénéficié lors de son premier mandat. Il est proposé de reconduire la composition de la commission à l'identique du mandat précédent à l'exception de Julien Lombard et de Dominique Dervieux qui intervertissent leurs postes au sein de la commission de première instance et de la commission d'appel.

La composition de la Commission Fédérale de Discipline proposée est la suivante :

- Rémi Helfer, président
- Jocelyn Azzegag
- Benjamin Darmon
- Christophe Hucault
- Manon Lefas
- Julien Lombard

VOTE N°19

Il est proposé d'approuver la composition de la Commission Fédérale de Discipline.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Commission d'Appel

Matthieu Vieira relate que la Commission d'Appel est moins active que la Commission Fédérale de Discipline dans la mesure où il s'agit d'une commission de second degré. En 2024, un président par intérim, Philippe Sauvé, a dû être désigné suite à la vacance du président en titre. Il est proposé de renouveler la commission en nommant Pierre Leblic comme Président. Ce dernier dispose d'une excellente connaissance de la Fédération, après de nombreux mandats comme président de ligue régionale, et a par ailleurs été instructeur fédéral. Philippe Sauvé et Sabrina Scolari restent membres.

La composition de la Commission d'Appel proposée est la suivante :

- Pierre Leblic, président
- Dominique Dervieux
- Philippe Sauvé
- Sabrina Scolari

VOTE N°20

Il est proposé d'approuver la composition de la Commission d'Appel.

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	1 <i>Chantal Hennequin</i>

Commission des Appels Sportifs

Matthieu Vieira explique que la Commission des Appels Sportifs est amenée à appliquer les règlements techniques arbitraux et ne se positionne pas sur le volet éthique. L'aînéur-Lothaire Chazeau, ancien président de la commission, propose de renouveler son mandat. Rachid Heddache souhaite intégrer la commission. Les anciens membres ont renouvelé leur candidature à l'exception de Jean-Olivier Leconte.



La composition de la Commission des Appels Sportifs proposée est la suivante :

- Laineur-Lothaire Chazeau, président
- Rachid Heddache
- Gilles Hervet
- Claire Pernoud
- Sylvain Wlassewitch

VOTE N°21

Il est proposé d'approuver la composition de la Commission des Appels Sportifs.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Commission Médicale

Marion Penalver, médecin fédérale, propose de voter la nomination de Nathalie Franc, pédopsychiatre de formation, Pauline Guichard, joueuse de l'équipe de France et Amélie Sejalon qui s'intéresse à la recherche autour du jeu d'échecs. Éloi Relange rappelle que la Fédération est soumise aux mêmes obligations en matière de dopage que les autres Fédérations sportives.

La composition de la Commission Médicale proposée est la suivante :

- Marion Penalver, présidente
- Nathalie Franc, santé mentale
- Pauline Guichard, lutte contre le dopage / haut-niveau
- Amélie Sejalon, recherche

VOTE N°22

Il est proposé d'approuver la composition de la Commission Médicale.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Commission de Contrôle Économique et de Gestion

Loriane Lebret propose de reconduire le mandat de la CCEG jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, date de présentation des comptes. Elle précise que le seul changement concerne le trésorier, membre de droit. Adrien Duquesne remplace donc Éric Le Rol.

Éloi Relange précise qu'une nouvelle commission sera élue au Comité Directeur de juin 2025.

VOTE N°23

Il est proposé de prolonger le mandat de la Commission de Contrôle Économique et de Gestion actuelle jusqu'à l'Assemblée Générale du 3 mai 2025.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0



2. Composition des commissions participatives.

Commission Scolaire

Émily Minaud présente les candidatures reçues, précisant que beaucoup de membres ont souhaité renouveler leur mandat.

Elle propose la composition de la commission scolaire suivante :

- Émily Minaud, présidente
- Marc Baquer
- Marie Bolle-Besançon
- Miguel Calin
- Julien Dalcanal
- Richard Desforges
- Othman Mehni
- Frédéric Minne
- Gérald Murcia
- Sébastien Peter
- Stéphane Rolland
- Matthieu Rollin
- Alain Saint-Arroman
- Samy Shoker

VOTE N°24

Il est proposé d'approuver la composition de la Commission Scolaire.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Commission Mixité

Laurie Delorme présente les candidatures des nouveaux membres, précisant que 5 membres sur 11 ont souhaité renouveler leur mandat.

Jean-Baptiste Mullon souligne l'importance que le Comité Directeur donne une feuille de route à la commission, ce qui lui permettra d'orienter ses actions et de revenir devant le Comité Directeur avec des propositions à sélectionner et à financer.

Didier Pascal rappelle que les commissions sont force de proposition mais ne sont pas décisionnaires.

Éloi Relange insiste sur l'importance des présidents des commissions qui doivent s'assurer que les travaux soient cadrés et que les propositions soient efficaces et en lien avec la feuille de route définie par la Fédération.

La composition de la Commission Mixité proposée est la suivante :

- Laurie Delorme, présidente
- Silvia Alexieva
- Isabelle Billard
- Christian Bleuzen
- José De Sousa



- Inès Leriche
- Juliane Romain
- Amélie Sejalon
- Nicolas Sembel
- Aude Soubrier
- Laëtitia Szwed

VOTE N°25

Il est proposé d'approuver la composition de la Commission Mixité.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Commission Santé, Social, Handicap et RSE

Éloi Relange indique que la commission handicap s'est élargie pour adresser les thématiques santé, social et RSE. La présidence a été proposée à Laurent Nouhaud, actuel Vice-Président. Il a ainsi intégré de nouvelles personnes à la commission grâce à l'appel à candidatures publié sur le site fédéral.

Éloi Relange indique qu'un référent Développement Durable, Philippe Brochet, ingénieur à l'ENAC et Maître International a commencé à travailler avec le ministère sur trois axes : les grands événements, les interclubs et le Siège.

La composition de la Commission Santé Social Handicap et RSE proposée est la suivante :

- Laurent Nouhaud, président
- Pierre-Jean Allory
- Marie-Pierre Cottineau
- Frédéric Dumont
- Jean-Pierre Lemoine
- Isabelle Mounier Emeury
- Xavier Perret
- Juliane Romain
- Amélie Séjalon
- Samy Shoker
- Jean-Alain Steinfeld

VOTE N°26

Il est proposé d'approuver la composition de la Commission Santé Social Handicap et RSE.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Commission Internationale

Éloi Relange présente la commission internationale.

Nino Maisuradze se porte candidate à la commission, s'appuyant sur son expérience de joueuse à l'international. Éloi Relange juge sa candidature plus que légitime.

Didier PASCAL rappelle que dans le contrat de la Délégation Sport, le rôle de la fédération à l'international est décrit assez précisément et que les positions prises par la FFE sur des sujets internationaux doivent être vu avec le ministère au préalable.

La composition de la commission internationale proposée est la suivante :

- Stéphane Escafre, président
- Nino Maisuradze
- Éloi Relange
- Marianne Yotis

VOTE N°27

Il est proposé d'approuver la composition de la Commission Internationale.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Commission Fair Play

Loriane Lebet précise que la commission a deux rôles distincts : d'abord traiter les plaintes de suspicion de triche en analysant les parties, et s'adapter aux règles de Fair Play de la FIDE afin de créer un cadre lors les compétitions en France.

Il a été proposé à Philippe Blot, référent Fair Play aux championnats de France à l'Alpe d'Huez, de la rejoindre afin de définir une feuille de route.

La composition de la Commission Fair Play proposée est la suivante :

- Denis Regaud, président
- Philippe Blot
- Loriane Lebet
- Wojtek Sochacki

VOTE N°28

Il est proposé d'approuver la composition de la Commission Fair Play.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Commission Culture et Histoire

Éloi Relange se réjouit que Jean-Olivier Leconte ait accepté de co-présider la commission avec Alain Barnier. Deux chantiers occuperont principalement les membres : le tricentenaire de la naissance de Philidor en 2026, et les 20m³ du box d'archives de la Fédération à dépiler en lien avec les Archives nationales.

La composition de la Commission Culture et Histoire proposée est la suivante :

- Jean-Olivier Leconte, président
- Alain Barnier



- Jérôme Houdin
- Christine Lepori
- Thierry Lafargue
- Ludovic Melier
- Thierry Solé

VOTE N°29

Il est proposé d'approuver la composition de la Commission Culture et Histoire.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Commission Vétéran

Jean-Baptiste Mullon explique le rôle de la commission vétéran, qui est une nouvelle commission. Son champ d'action n'est pas sportif mais promotionnel.

Elle vise à proposer des dispositifs pour la promotion du jeu d'échecs auprès d'un public Vétéran, avec notamment le projet de créer un circuit de tournois vétérans en France. Jean-Baptiste Mullon a également comme projet de systématiser les interventions d'échecs dans les clubs de seniors.

La composition de la Commission Vétéran proposée est la suivante :

- Henk Brongers, président
- Antoine Canonne
- Jean-Baptiste Mullon
- Alain Salette
- Philippe Sauvé

VOTE N°30

Il est proposé d'approuver la composition de la Commission Vétéran.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Éloi Relange précise qu'un appel à candidatures avait été passé en 2023 pour constituer la commission numérique qui est notamment chargée de travailler sur le cahier des charges du futur système d'information et notamment du nouveau site de la fédération pour la rentrée 2026. Sa composition avait été validée par le Comité Directeur de Juin 2024 et n'a donc pas été modifiée suite aux élections.

Les votes des membres des commissions étant terminés, une pause est organisée.

De retour de la pause, Emily Minaud souhaite mettre au vote une candidature de qualité pour le Championnat des collèges 2025. Le club d'échecs de Bischheim est candidat unique. Le club avait organisé le championnat UNSS en 2023. Les collégiens et leurs accompagnateurs seront accueillis dans un camping avec piscine à Strasbourg. Le lieu du tournoi est accessible en moins de 30 minutes en tramway.

VOTE N°31

La candidature du club de Bischheim pour l'organisation du championnat des collèges est adoptée.

Pour :	23	
Contre :	0	
Abstention :	1	Jean-Baptiste Mullon

ADMINISTRATION

1. Création de groupes de travail sur les statuts et sur le vote électronique.

Éloi Relange rappelle l'ambition de doter la fédération d'un système de vote électronique de façon à faciliter le vote des clubs et l'implication directe des présidents de clubs.

Matthieu Vieira propose de constituer un groupe de travail chargé d'identifier toutes les problématiques que la mise en œuvre d'un tel dispositif pose, notamment sur le plan statutaire.

Pierre-Jean Allory se déclare intéressé à participer au groupe de travail.

Matthieu Vieira précise que le groupe de travail peut être ouvert au-delà des membres du Comité Directeur.

Éloi Relange suggère d'organiser un sondage intermédiaire une fois que le groupe de travail aura identifié les différentes options sur les modalités du vote électronique.

Loriane Lebreton propose de lancer un appel à candidatures sur le site de la fédération.

Éloi Relange propose de l'assortir d'un calendrier, précisant que l'adoption d'un système de vote électronique nécessiterait une modification du règlement intérieur lors du prochain Comité Directeur.

2. ANS : retour sur les campagnes 2020-2021-2022.

Didier Pascal rappelle que l'ANS a engagé des audits avec l'aide de l'IA. Au titre de la campagne 2020, 17 clubs qui n'ont pas fourni de compte-rendu financier ou un compte-rendu financier incomplet devront rembourser 17 000 euros au total, soit 6,2 % des crédits reçus lors de cette campagne. L'agence France Trésor est chargée de récupérer les créances auprès des structures. Lorsque les clubs ont disparu, c'est la responsabilité du Président dont le nom figure sur les statuts déposés en préfecture qui est en jeu.

En 2021, 40 structures n'ont pas fourni de compte-rendu financier pour un montant de 71 000 euros. En effet, les clubs ont bénéficié de l'enveloppe « plan de relance » lors de cette campagne en période Covid, ce qui explique que les sommes en jeu soient plus importantes. Si une partie des clubs ont régularisé leur situation, 35 000 euros vont être mis en recouvrement par l'agence France Trésor.

En 2022, sur 40 000 euros à recouvrer initialement, la plupart des clubs ont régularisé leur situation. La situation la plus problématique est celle de la ligue de la Martinique à qui l'ANS réclame plusieurs dizaines de milliers d'euros et qui risque de ne pas percevoir les futures dotations.

Didier PASCAL rappelle l'importance de fournir les CRF (Compte rendu financier) réalistes en lien avec l'action proposée. Ces sommes récupérées par l'ANS pourraient être utilisées comme argument par l'ANS pour réduire l'enveloppe ANS-PSF des prochaines campagnes au regard des difficultés du budget de l'Etat.



3. Demande de changement de genre d'une licence.

Jean-Baptiste Mullon indique qu'un groupe d'étude des requêtes a été créé afin d'examiner les changements de prénom et de sexe sur la licence sportive. Les demandes transidentitaires sont examinées et validées par lui-même et Marion Penalver. En 2024, 4 demandes ont été validées.

Éloi Relange se félicite de ce dispositif respectueux et efficace.

JURIDIQUE

1. Point AIDF.

Éloi Relange rappelle que le contentieux avec l'AIDF dure depuis 14 ans.

Matthieu Vieira rappelle l'historique de ce dossier : une première plainte déposée par l'AIDF à l'encontre de Jean-Claude Moingt, ancien président de la FFE, et de la Fédération elle-même a été classée ; cette association a par la suite déposé une plainte avec constitution de partie civile ce qui a entraîné l'ouverture d'une information judiciaire. Le juge d'instruction avait une première fois rendu une ordonnance de non-lieu, dont l'AIDF avait interjeté appel. La chambre de l'instruction avait alors ordonné un supplément d'enquête qui est sur le point de se terminer.

L'événement nouveau réside dans le fait que le Procureur a requis une nouvelle fois un non-lieu pour la Fédération, considérant qu'en l'absence de vol il ne peut pas y avoir de recel. Suite à ces réquisitions, le juge d'instruction doit rendre sa décision d'ici trois mois environ.

Matthieu Vieira espère que si une nouvelle ordonnance de non-lieu est prononcée en faveur de la Fédération, l'AIDF ne se pourvoira pas en cassation.

2. Contentieux RH en cours.

Éloi Relange fait état d'un contentieux RH en cours avec une salariée embauchée en avril 2023. Le comité directeur sera informé des suites.

PARTENARIATS / COMMUNICATION

1. Partenariat Banque et Assurance.

Éloi Relange indique que la Fédération a signé un partenariat avec le Crédit Mutuel pour une durée de 2 ans. Le Crédit Mutuel devient donc un partenaire majeur de la FFE. Le contrat devait être signé début 2024, mais suite à un changement de direction au Crédit Mutuel il a été signé en fin d'année.

2. Agence AYA Communication.

Éloi Relange salue le travail de l'agence pour renforcer la présence de la Fédération aussi bien au niveau de la presse quotidienne régionale que des médias nationaux. Il propose de renouveler ce partenariat très fructueux.

QUESTIONS DIVERSES

Laurie Delorme demande si le Comité Directeur pourrait être organisé dans une autre ville, à Lyon ou Marseille par exemple.

Éloi Relange n'y voit pas d'opposition de principe mais ne voudrait pas que les coûts explosent faute d'hôtel partenaire ou à cause des coûts de location de la salle, par exemple. Il étudiera les propositions qui lui seront soumises.

Jean-Baptiste Mullon considère qu'organiser un Comité Directeur ailleurs qu'à Paris a du sens uniquement quand ce dernier est corrélé à un grand événement.

La séance est levée à 12h30. Le prochain comité directeur aura lieu à Asnières les 8 et 9 mars 2025.

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,
Éloi RELANGE



La Secrétaire Générale de la FFE,
Loriane LEBRET

